

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE CONGOLAISE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

CABINET LITERAIRE

CHANCELLERIE

Decret n° 87/076 du 7/3/1987,
portant élévation et nomination à titre
exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL - PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE - CHEF DU GOUVERNEMENT

GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX

- (/u - la Constitution du 8 Juillet 1979 de la République Populaire du Congo ;
- (/u - la Loi 076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u - le Décret 86/903 du 6 Août 1986 désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des Ordres Nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attributions de la dignité de Grand Croix ;
- (/u - le Décret 86/899 du 6 Août 1986 portant réorganisation de l'Ordre du Mérite Congolais ;
- (/u - le Décret 86/905 du 6 Août 1986 modifiant le Décret 60/205 du 28 Juillet 1980 fixant les modalités d'attributions des décorations des Ordres du Mérite Congolais, Dévouement Congolais et de la Médaille d'Honneur ;
- (/u - le Décret 86/896 du 6 Août 1986 portant règlement de remise et du port des décorations des différents Ordres Nationaux ;

Le Conseil des Ministres entendu.

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais

S.E.

AU GRADE DE COMMANDEUR

- S.E.M. NOSRAT ALY WAHM, Ancien Ambassadeur de l'Egypte au Congo.
- S.E.M. MOHAMED ABDEL RAHMAN DIAB, Ambassadeur de l'Egypte au Congo.

Article 2. - Les droits de Chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont pas applicables.

Article 3. - Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de réception sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 7 Mars 1987

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail, Président
de la République Chef du Gouvernement

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

Grand Maître des Ordres Nationaux

Vu pour l'exécution,

Le Chancelier des Ordres Nationaux

Colonel Victor TSIKA-KABALA.-